

Praticiens hospitaliers à temps plein : Avancement (Sous-section 4 de la Section 1 du Chapitre 2 du Titre 5 du Livre 1er de la Partie 6 du CSP)

20/07/2005

PARTIE VI
ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE SANTÉ
LIVRE 1er
Etablissements de santé
TITRE V
PERSONNELS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES
Chapitre II
Praticiens hospitaliers

Section 1 - Statut des praticiens hospitaliers à temps plein
Sous-section 4 - Avancement